



# SCORPIO<sup>®</sup>

## PCO LIQUID ANT BAIT

**COMMERCIAL INSECTICIDE SOLUTION**

**READY TO USE INDOOR and OUTDOOR**

**Contains** 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one at 0.00076% and 2-methyl-4-isothiazolin-3-one at 0.00025% as preservatives.

**KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN  
READ THE LABEL AND BOOKLET BEFORE USING**

**ACTIVE INGREDIENT: Spinosad 0.015%**

**REG. NO. 32759 P.C.P. ACT**

**NET CONTENTS: 1L**

**Canadian Agent**

Neudorff North America  
PO Box 178, Brentwood Bay, BC V8M 1R3  
250-652-5888

**W. Neudorff GmbH KG**

An der Mühle 3, 31860  
Emmerthal, Germany

Destroys the colony and queen.

This insecticide contains the active ingredient spinosad which is derived from a naturally occurring bacterium, *Saccharopolyspora spinosa*. Ants are attracted by the bait and carry it to their nest where it is fed to other worker ants, larvae and the queen. The colony is controlled within 1 to 2 weeks. Kills ants, including carpenter ants.

**USE SITES:**

**OUTDOOR AREAS:** ornamental landscaped areas (such as in residential areas and parks), turf (such as lawns, athletic fields, recreational areas, golf courses, commercial turf, sod, grass buffers, parks, playgrounds, cemeteries, picnic areas and campgrounds), crop areas (food and feed), gardens and fallow lands.

**RESIDENTIAL, INSTITUTIONAL, COMMERCIAL, AND INDUSTRIAL AREAS:** Use in and around single and multi-family residential buildings, institutional, commercial and industrial facilities (such as schools, hospitals, warehouses, apartments, supermarkets, restaurants, kitchens, motels, hotels, processing facilities/plants, barns, livestock dwellings, and rail yards), on or around decks, patios, balconies, paths, electrical conduits, vents, pipe chases, concrete slabs, crawlspaces, skylights on roofs, garbage cans, around and behind appliances, along walls, window sills, sidewalks, and driveways; on ground around home or structure, and other areas ants are found.

**DIRECTIONS FOR USE:**

1. For small bait stations (up to 10 mL) place 1.5 to 3 metres apart and use up to 4 bait stations or 40 mL of liquid bait per 15 m<sup>2</sup> if ant infestations are low to moderate. For severe infestations use up to 9 bait stations or 90 mL of liquid ant bait per 15 m<sup>2</sup>. For large bait stations (more than 100 mL) space further apart, up to one every 50 m<sup>2</sup>.
2. Place bait station near ant nest or where ants are visible. Avoid placing in direct sun to decrease evaporation of the bait solution.
3. Fill according to the directions accompanying purchased bait stations.
4. Check station regularly and refill when the bait solution has been consumed or dried out.
5. The bait stations should remain in place to ensure that ant

colonies are exterminated.

6. When the ant population has been controlled, the bait station may be cleaned and moved to a different location. Do not reuse the bait station except to refill with liquid ant bait solution.
7. This product may also be applied directly to non-porous paper, plastic, cardboard, or foil and placed beside ant nests or where ants are visible. When applied in this way, DO NOT use in residential areas. Residential areas are defined as any use site where bystanders, including children, could be exposed during or after application. This includes homes, schools, parks, playgrounds, playing fields, public buildings or any other areas where the general public, including children, could be exposed. Place where inaccessible to children, pets, and non-target animals.
8. DO NOT contaminate irrigation or drinking water supplies or aquatic habitats by cleaning of equipment or disposal of wastes.

**PRECAUTIONS: KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN, DOMESTIC AND NON-TARGET ANIMALS.**

**TOXICOLOGICAL INFORMATION:** Treat symptomatically.

**FIRST AID:**

**If swallowed:** Call a poison control centre or doctor immediately for treatment advice. Have person sip a glass of water if able to swallow. Do not induce vomiting unless told to do so by a poison control centre or doctor. Do not give anything by mouth to an unconscious person.

**If on skin or clothing:** Take off contaminated clothing. Rinse skin immediately with plenty of water for 15 - 20 minutes. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

**If inhaled:** Move person to fresh air. If person is not breathing, call 911 or an ambulance, then give artificial respiration, preferably by mouth-to-mouth, if possible. Call a poison control centre or doctor for further treatment advice.

**If in eyes:** hold eye open and rinse slowly and gently with water for 15-20 minutes. Remove contact lenses, if present, after the first 5 minutes, then continue rinsing eye. Call a poison control centre or doctor for treatment advice. Take container, label or product name and Pest Control Product Registration Number with you when seeking medical attention.

**ENVIRONMENTAL HAZARDS:** Toxic to aquatic organisms.

**STORAGE:** To prevent contamination, store this product away from food or feed.

**DISPOSAL:** Make empty container unsuitable for further use. Dispose of empty container in accordance with provincial requirements. For information on the disposal of unused, unwanted product, contact the manufacturer or the provincial regulatory agency. Contact the manufacturer and the provincial regulatory agency in case of a spill, and for clean-up of spills.

**NOTICE TO USER:** This pest control product is to be used only in accordance with the directions on the label. It is an offence under the Pest Control Products Act to use this product in a way that is inconsistent with the directions on the label.

Ant bait station not included and must be purchased separately. Use with KM AntPro Baiting System, Ant Cafe or Antopia<sup>®</sup> Bait Station or other similar ant bait stations.



APPÂT LIQUIDE POUR FOURMIS

# SCORPIO®

PCO

COMMERCIAL INSECTICIDE SOLUTION

PRÊT À L'EMPLOI À L'INTÉRIEUR et À L'EXTÉRIEUR

Ce produit contient du 5-chloro-2-méthyle-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00076% et du 2-méthyle-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00025% à titre d'agent de conservation.

**LIRE TOUTE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT D'UTILISER  
TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

PRINCIPE ACTIF: Spinosad 0,015%

N° D'HOM. 32759 LOI SUR LES P.A. CONTENU NET: 1 L

Canadian Agent  
Neudorff North America  
PO Box 178, Brentwood Bay, BC V8M 1R3  
250-652-5888

W. Neudorff GmbH KG  
An der Mühle 3, 31860  
Emmerthal, Germany

Cet insecticide contient du spinosad, un ingrédient actif dérivé d'une bactérie d'origine naturelle, *Saccharopolyspora spinosa*. Les fourmis sont attirées par l'appât et le rapportent à leur nid pour nourrir les autres fourmis ouvrières, les larves et la reine. La colonie est détruite en 1 ou 2 semaines. Tue les fourmis y compris les fourmis charpentières.

### SITES D'UTILISATION :

**À L'EXTÉRIEUR :** Zones aménagées des plantes ornementales (comme zones résidentielles et parcs), gazon (comme celui des pelouses, terrains de sport, aires de loisirs, terrains de golf, gazon commercial, gazon en plaques, zones tampons engazonnées, parcs, terrains de jeux, cimetières, aires de pique-nique et terrains de camping), zones cultivées (aliments pour les humains et les animaux), jardins et terres en jachère.

### ZONES RÉSIDENNELLES, INSTITUTIONNELLES, COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES :

Utiliser dans les résidences unifamiliales et multifamiliales, les immeubles institutionnels, les installations commerciales et industrielles (telle que les écoles, hôpitaux, entrepôts, immeubles d'appartements, supermarchés, restaurants, cuisines, motels, hôtels, installations/usines de transformation, granges, bâtiments pour bétail et gares de triage) et tout autour; sur les terrasses, patios, balcons, sentiers, conduits électriques, événements, saignées, dalles de béton, vides sanitaires, puits de lumière sur les toits, poubelles, et tout autour; autour et derrière les électroménagers, le long des murs, sur les appuis de fenêtres, sur les trottoirs et les entrées de cour; ou encore, sur le sol autour des maisons ou des structures, et aux autres endroits infestés de fourmis.

### MODE D'EMPLOI :

1. Pour les petites stations-appât (jusqu'à 10 mL), les espacer 1,5 à 3 mètres les unes des autres et utiliser jusqu'à 4 stations-appât ou 40 mL d'appât liquide par 15 m<sup>2</sup> si les infestations de fourmis sont légères ou modérées. Pour les infestations graves, utiliser jusqu'à 9 stations-appât ou 90 mL d'appât à fourmis liquide par 15 m<sup>2</sup>. Pour les grandes stations d'appât (plus de 100 mL), les espacer plus éloignées les unes des autres, au maximum une station tous les 50 m<sup>2</sup>.
2. Placer la station-appât près de la fourmilière ou aux endroits où des fourmis sont visibles. Éviter de placer en plein soleil afin de réduire l'évaporation de l'appât.
3. Remplir en suivant les instructions accompagnant les stations-appât achetées.

4. Vérifier la station régulièrement et remplir lorsque l'appât a été consommé ou s'est desséché.
5. Les stations-appât doivent rester en place jusqu'à l'extermination des colonies de fourmis.
6. Une fois les fourmis détruites, la station-appât peut être nettoyée et placée à un autre endroit. Ne pas réutiliser la station-appât sauf pour la remplir d'appât liquide pour fourmis.
7. Ce produit peut également être appliqué directement sur du papier non poreux, du plastique, du carton ou du papier d'aluminium, puis placé à côté des nids de fourmis ou aux endroits où des fourmis sont visibles. Lorsque le produit est appliqué de cette façon, NE PAS utiliser dans les zones résidentielles. Les zones résidentielles sont définies comme étant des sites où des passants, y compris des enfants, peuvent être exposés pendant ou après la pulvérisation. Ces zones comprennent des maisons, des écoles, des parcs, des terrains de jeu, des terrains de sport, des bâtiments publics et tout autre site où les personnes du public, y compris des enfants, peuvent être exposées au produit. Placer les stations-appât à des endroits inaccessibles aux enfants, aux animaux de compagnie et aux animaux non ciblés.
8. NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

**PRÉCAUTIONS: TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS, LES ANIMAUX DOMESTIQUES ET NON-CIBLÉS.**

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :** Traiter selon les symptômes.

### PREMIERS SOINS :

**En cas d'ingestion :** Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**DANGERS ENVIRONNEMENTAUX :** Toxique pour les organismes aquatiques.

**ENTREPOSAGE :** Afin d'éviter la contamination, entreposer ce produit loin de la nourriture humaine ou animale.

**ÉLIMINATION :** Rendre le contenant inutilisable. Éliminer le contenant vide conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**AVIS À L'UTILISATEUR :** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

La station-appât fourmicide n'est pas incluse et doit être achetée séparément. Utiliser avec KM AntPro Baiting System, Ant Cafe ou la station-appât Antopia®, ou toute autre station-appât fourmicide analogue.